

Département des Deux-Sèvres

Commune de SAINT MAURICE ETUSSON

PROJET DE PARC EOLIEN

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demandeur: SAS FERME EOLIENNE
DE SAINT MAURICE**

C – Annexes

- A1 Arrêté d'organisation de l'enquête
- A2 Procès-verbal des observations recueillies pendant l'enquête
- A3 Mémoire en réponse de la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE
- A4 Avis du conseil municipal de SAINT MAURICE ETUSSON
- A5 Photographies des avis d'enquête affichés sur le site du projet
- A6 Copie des avis d'enquête publiés dans la presse



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'Environnement

Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

ARRÊTÉ

*portant ouverture d'une enquête publique
sur la demande d'autorisation environnementale présentée par
la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE
relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes,
sur la commune de SAINT MAURICE ETUSSON*

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I^{er} ainsi que le titre VIII du même livre, et le titre I^{er} du livre V ;

VU le tableau annexé à l'article R511-9 du code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée le 20 octobre 2017 et complétée les 18 décembre 2017 et le 8 octobre 2018 par la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur la commune de SAINT MAURICE ETUSSON ;

VU les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale ;

VU la décision du 20 décembre 2018 du président du tribunal administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé sur le territoire de la commune de SAINT MAURICE ETUSSON, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur la commune précitée.

ARTICLE 2 :

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du 28 janvier au 1^{er} mars 2019 inclus, en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : « Ferme éolienne de St Maurice ».

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

ARTICLE 3:

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur cette étude d'impact.

ARTICLE 4 :

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jacques LE HAZIF, cadre retraité de l'Équipement, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 5 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, les jours et heures suivants:

- lundi 28 janvier 2019 de 9 h30 à 12 h30
- mardi 05 février 2019 de 9 h30 à 12 h30
- mercredi 13 février 2019 de 9 h30 à 12 h30
- jeudi 21 février 2019 de 9 h30 à 12 h30
- vendredi 1^{er} mars 2019 de 9 h30 à 12 h30

ARTICLE 6 :

Un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux de chacun des départements concernés à savoir, Le Courrier de l'Ouest et La Nouvelle République dans les Deux-Sèvres et Ouest France et le Courrier de l'Ouest dans le Maine et Loire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, commune d'implantation du projet, ainsi qu'en mairie de ARGENTONNAY, GENNETON, CLERE SUR LAYON (49), CORON (49), LA PLAINE (49), LYS HAUTS LAYON (49), SAINT PAUL DU BOIS (49) et SOMLOIRE (49), dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée ; ces affiches, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que la note de présentation non technique du projet seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur ce même site.

ARTICLE 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture des Deux-Sèvres l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres et mis à la disposition du public pendant un an à l'adresse suivante: <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

ARTICLE 8 :

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 9 :

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE – 233 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même service, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 10 :

Les conseils municipaux de SAINT MAURICE ETUSSON, ARGENTONNAY, GENNETON, CLERE SUR LAYON, CORON, LA PLAINE, LYS HAUTS LAYON, SAINT PAUL DU BOIS et SOMLOIRE seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11 :

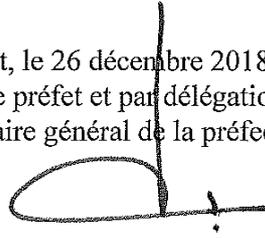
Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12 :

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, le secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire, les maires de SAINT MAURICE ETUSSON, ARGENTONNAY, GENNETON, CLERE SUR LAYON, CORON, LA PLAINE, LYS HAUTS LAYON, SAINT PAUL DU BOIS et

SOMLOIRE ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 26 décembre 2018
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Didier DORÉ

Département des Deux-Sèvres

Commune de SAINT MAURICE ETUSSON

Demande d'autorisation environnementale

PROJET DE PARC EOLIEN

ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandeur: SAS FERME EOLIENNE
DE SAINT MAURICE

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES
OBSERVATIONS**

Commissaire Enquêteur: Jacques LE HAZIF

A l'issue de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SAINT MAURICE ETUSSON et en application de l'article R.123-18 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur a dressé dans les huit jours après la clôture de l'enquête le présent procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet ce jour au maître d'ouvrage, la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE, lequel dispose de 15 jours pour produire un mémoire en réponse à ces observations.

Les observations ou listes d'observations inscrites sur le registre d'enquête mis à la disposition du public **sont au nombre de treize**. Certaines font simplement état d'un dépôt de lettre et de pièces annexes ou de courriel qui ont été incorporés au registre.

Les observations portées au registre, hors références à un courrier annexé sont au **nombre de neuf**.

Deux lettres d'observations et leurs annexes ont été reçues par courrier électronique.

Une lettre a été remise directement en main propre **au commissaire enquêteur** à la mairie lors de ses permanences ;

Une lettre a été **déposée en mairie**.

Ces courriers et courriels ont été annexés au registre.

Lors de mes 5 permanences, j'ai reçu 15 visites de personnes venant se renseigner et s'entretenir du projet et des différentes problématiques qu'il soulève.

Les entretiens se sont déroulés dans un climat serein et respectueux, malgré les oppositions au projet et les mécontentements qui se sont exprimés.

Après un examen attentif de chaque observation, le commissaire enquêteur a dressé une grille d'analyse dans laquelle il a comptabilisé de la manière la plus exhaustive le nombre et la nature des sujets évoqués. Cette grille d'analyse est jointe en annexe.

Le décompte des avis exprimés figure au tableau suivant :

AVIS FAVORABLES	AVIS DEFAVORABLES	AVIS NEUTRES
4	5	3

Les auteurs d'avis favorable n'attendent généralement pas de réponses, bien que le maître d'ouvrage puisse s'il le désire apporter ses commentaires ou compléments, par contre, il importe que les personnes ayant exprimé des opinions négatives et des critiques sur le projet et ses conséquences voient leurs arguments examinés dans le détail et reçoivent toutes les explications et justifications de la part de la société ENERGIETEAM.

Le nombre limité des observations défavorables justifie une réponse individuelle et nominative à chacun des requérants. Certes, la grille d'analyse fait apparaître une récurrence de certains thèmes mais une fois donnée, la réponse à d'autres personnes sur un même sujet pourra faire l'objet de renvois dans le texte.

Je remarque cependant que chacun, outre la récurrence des thèmes, aborde des sujets variés qu'il convient de traiter de manière exhaustive.

Le maître d'ouvrage ne peut évidemment pas se dispenser d'examiner dans le détail chaque observation et de traiter avec une précision particulière tel ou tel élément qui le justifierait.

Chaque requérant devra trouver une réponse à ses différentes interrogations dans l'analyse des observations qui figurera au rapport d'enquête où sera également formulée la position personnelle du commissaire enquêteur sur les éléments apportés par le Maître d'ouvrage, lequel a eu communication de l'intégralité des observations recueillies pendant l'enquête.

Le présent procès-verbal et la copie du registre d'enquête avec leurs courriers annexés sont remis au représentant du Maître d'Ouvrage convoqué le 5 mars 2019 à la préfecture des Deux-Sèvres, soit dans le délai réglementaire de 8 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Maître d'Ouvrage devra adresser au commissaire enquêteur son mémoire en réponse aux observations recueillies au cours de l'enquête dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès-verbal, soit avant le 21 mars 2019.

Fait à Niort, le 5 mars 2019,

le commissaire enquêteur,



Reçu par le représentant du Maître d'Ouvrage,

A Niort, le 5 mars 2019,



Pièces jointes :

Grille d'analyse des observations

La copie du registre d'enquête et des courriers annexés

**COMMUNE DE SAINT MAURICE ETUSSON
SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE**

GRILLE D'ANALYSE DES OBSERVATIONS

Mode de réception : R = Inscription sur le registre
E= Reçue par courriel
P= Reçue par courrier postal
M= Déposée à la mairie

Avis global : F= Favorable
D= Défavorable
N= Neutre
R= Réserve

N°	Analyse-synthèse des observations des registre, courriers ou courriels	Mo de	Avis	Principaux thèmes dégagés
1	Mme Isabelle CRETIN signale l'absence de prise en compte des éoliennes de Lys Haut Layon ; Elle demande que soit davantage justifié le choix entre les variantes 1 et 2 en raison des différences de linéaire de chemin à créer l'une par rapport à l'autre. Elle regrette que bien que possédant des terres dans la zone d'implantation du projet, aucune éolienne n'est prévue sur ses propriétés alors que certains propriétaires sont dotés de plusieurs machines.	R	N	Variante retenue: Justification du choix
2	M. BOUCHER Pascal porte un avis négatif sur l'impact du projet au plan du paysage.	R	N	Impact sur le paysage
3	M. DELAUNAY Alain se déclare favorable au projet, source d'énergie propre.	R	F	Ecologique
4	M. Michel DESPLANCHES 49, rue Louis Guérin 69100 Villeurbanne s'élève contre la prolifération des éoliennes qui « massacrent » le paysage et le patrimoine, contrairement au nucléaire concentré sur une vingtaine de sites. Il conteste la capacité de l'éolien à freiner le réchauffement climatique et le tonnage de CO2 épargné figurant dans le dossier. Il énumère les nuisances pour les riverains ; Visuelles, sonores, lumineuses, l'effet des infrasons sur la santé. Il considère le projet mortifère pour la faune volante et émet des critiques sur la qualification des auteurs de l'étude écologique, les modes opératoires et les mesures de protection qu'il juge insuffisantes. Sont annexées une étude de l'iFRAP intitulée : Energie=surcoûts+surtaxes+obsolescence programmée et une étude finlandaise sur l'impact des infrasons émis par les éoliennes.	E	D	Ecologique Impact sur le paysage, le patrimoine, l'avifaune Infrasons Dépréciation immobilière

5	M. et Mme VERGNAUD Jacques se déclarent défavorables au projet proche de leur habitation en raison de l'impact visuel et sonore, de la dépréciation de leur bien ainsi que des risques de perturbations sur leur élevage de vaches laitières et sur la qualité de leur production.	R	D	Impacts visuels et sonores Dépréciation immobilière perturbations du bétail
6	M. MAROLLEAU Guy, La Gripière, Saint Maurice Etusson, déplore les pollutions visuelle et terrestre causées par les éoliennes. Il en propose l'implantation dans les régions arides ou sinistrées par exemple en Corse après les incendies, à l'écart de toute habitation. Il se prononce contre le projet à l'enquête.	M	D	Impact visuel Impact sur le paysage Choix du site
7	M. LABORDE Jean-Pierre, 2 rue Emile Morlot 02310 Charly sur Marne est opposé à l'implantation d'un parc éolien dans un biotope jugé exceptionnel, en raison des risques de détérioration d'un écosystème particulièrement riche. Cette personne s'est livrée à un examen critique de l'étude écologique contenue dans le dossier d'enquête et a relevé un certain nombre d'omissions, erreurs ou inexactitudes qui selon lui décrédibilisent les conclusions de l'étude d'impact.	E	D	Impacts sur la faune (chiroptères)
8	M. MANCEL Arnaud, favorable aux énergies renouvelables soutient le projet qui réduit la dépendance aux énergies fossiles, favorise l'activité locale et assure le futur des générations à venir.	R	F	Ecologique
9	M. BOUSSAULT Christophe soutient le projet au titre du développement durable.	R	F	Ecologique
10	Mme BERTHELOT Julie soutient le projet éolien source d'énergie renouvelable non polluante qui contribue à la lutte contre le dérèglement climatique.	R	F	Ecologique
11	M. TROISNE Patrice ne s'oppose pas au projet éolien mais demande que les éoliennes ne soit pas trop proches des bâtiments d'élevage.	R	N	perturbations du bétail
12	M. et Mme VERGNAUD Jacques, en complément à leurs observations n°5, déposent un article de presse ci-annexé intitulé « Les éoliennes ont détruit notre élevage » et demandent l'application du principe de précaution.	R	D	Dépréciation immobilière perturbations du bétail
13	M. VERGNAUD Christophe qui doit s'installer sur la ferme familiale se déclare défavorable à la création du parc éolien selon lui nuisible à l'environnement bocager, au paysage, et à la population agricole riveraine. Il évoque l'émission d'ondes électromagnétiques néfastes pour la santé humaine et le bien-être animal, les risques de percussion d'animaux par les pales, les nuisances visuelles portant atteinte au cadre de vie et à la valeur des biens proches du projet. Il ne croit pas à l'efficacité des replantations de haies comme écran visuel vu la grande taille des machines.	M	D	Impact sur le paysage, la santé humaine et animale Dépréciation immobilière

République Française

Département
Deux-Sèvres

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MAURICE ETUSSON**

Séance du 27 FEVRIER 2019

Convocation du 18/02/2019

Conseillers en exercice : 22
Conseillers présents : 19

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
Communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie le 06/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Mr BRUNET Jean-Pierre. Mmes POISSON Christelle, CAILLAUX Florence, DURET Murielle, MICHAUD Françoise, VERGNAUD Laurence. Mrs. COPPET Jacques, LAGOGUÉE Pascal, CHESSE Patrice, BAZANTAY Jérôme, CAILLEAU Bernard, COCHARD Emmanuel, DE PUINEUF Gilles, GIRAUD Éric, LAUNAY Christophe, MARTINEAU Maurice, MARTINEAU Christophe, PASQUIER Bernard, POIRON Emmanuel.

Etaient absents excusés : BELLEANNEE Sabrina, MICHAUD Etienne, PASQUIER Arnaud

Etait absent et donnant pouvoir :

A été élue secrétaire de séance : POISSON Christelle

N° 2019-02-27/09

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
DE SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE**

Monsieur Jean-Pierre BRUNET et Madame Laurence VERGNAUD concernés par le projet, n'ont assisté ni au débat, ni au vote. Monsieur Etienne MICHAUD également concerné par le projet était absent.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE a demandé une autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant 6 éoliennes sur la commune de Saint Maurice Etusson.

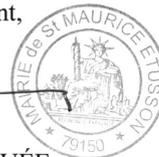
Une enquête publique a été ouverte par arrêté du Préfet en date du 26 décembre 2018. Cette enquête publique est prévue du 28 janvier 2019 au 1^{er} mars 2019 et le conseil municipal doit donc émettre son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 5 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale formulée par la SAS FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant 6 éoliennes sur la commune de Saint Maurice Etusson.
- **AUTORISE** le premier adjoint au maire à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,
Le 1er adjoint,



Pascal LAGOGUÉE

FERME EOLIENNE DE SAINT MAURICE

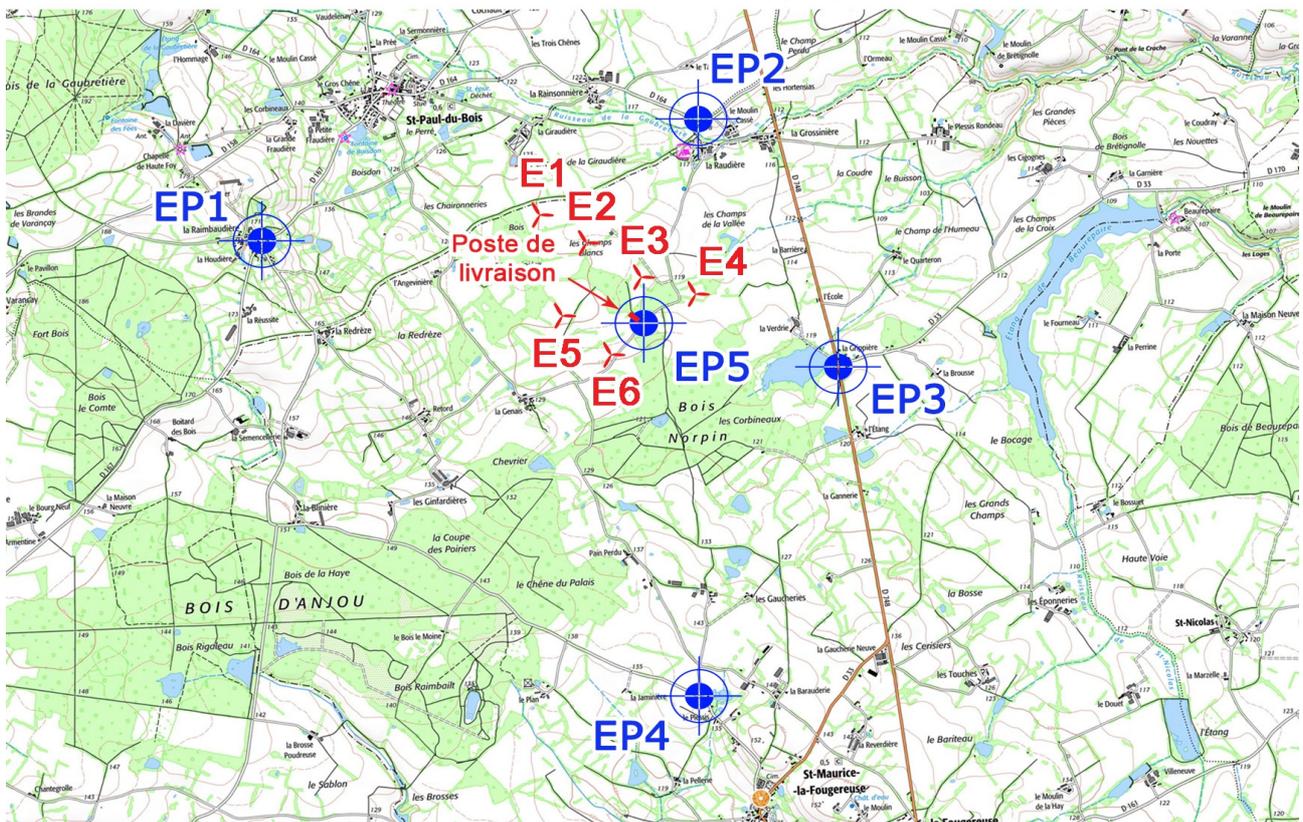
ENQUETE PUBLIQUE

AFFICHAGES SUR LE SITE



Localisation des panneaux d'enquête publique
Projet éolien sur la commune de
Saint Maurice Etusson (79)

FERME EOLIENNE
DE SAINT MAURICE
SASU



EP 1



EP2



EP3



EP4



EP5



LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.légales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Avis administratifs
Préfecture de MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
Communes de CERQUEUX
CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'article 12 de la loi n° 1031 du 12 décembre 2016, une consultation du public est ouverte en matière des Cerqueux, du lundi 20 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus, à la suite de la demande formulée par Mme la Générale du FEARL La Pierre Levis, afin d'être autorisée à ériger un poutrelle pour 30 000 bouteilles bio, situés Les Fouchinnes, 43560 Les Cerqueux, installation soumise à autorisation préalable sous le numéro n° 21112, de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, une enquête publique est ouverte du 28 janvier au 1er mars 2019 inclus, sur 53 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-Elusson, portant sur la demande d'autorisation présentée par la commune d'Elusson de Saint-Maurice-Elusson, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

MARCHÉS PUBLICS

AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!
Performance énergétique des bâtiments
Depuis le 1er janvier 2011, dans toutes les annonces relatives à la location d'un bien immobilier doit figurer la performance énergétique par un professionnel.

IMMOBILIER

immobili

Passer votre annonce au 0 820 000 010 (0,15€/mn)

Autres départements

Vente maison



38 Leveux 45 000 €

Alpes

Location appartement

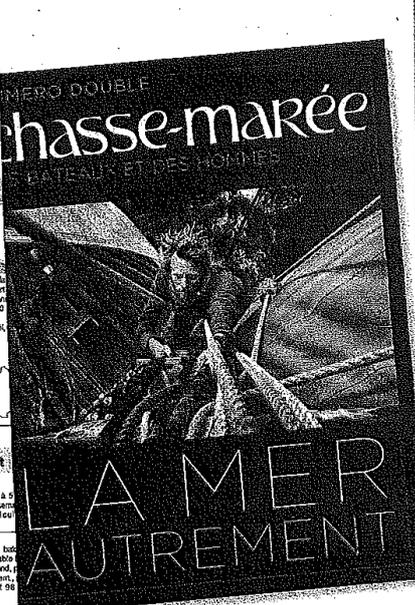
vacances

Littoral Manche

Littoral Atlantique

Location appartement

EN KIOSQUE



NUMÉRO DOUBLE N° 300

17 articles exceptionnels, 17 sources d'inspiration... de culture maritime en partage.

Au large avec Cœur de «Nordlys» Du Havre à Rostock, notre envoi spécial a partagé vie à la mer de l'équipage de cet ancien voilier de pêche, reconverti aujourd'hui au transport de fret

Plonk & Replonk, de la Confédération Helvétique sans escale et sans assistance, par les deux grands Cousteau suisses

Benjamin Mendlowitz: l'eau, la lumière, le bois Les plus beaux bateaux de Nouvelle-Angleterre, par leur plus grand portraitiste. En toute simplicité.

Roland Jourdain et sa bande d'explorateurs d'avenir Soutenus par le fonds Explora, ils inventent un modèle qui respecte l'homme et la nature.

automobile
www.centrauto.com

GARAGE NAULEAU - NIORT

MERCEDES CLK 250 CDI 138 000 KMS	2012
MERCEDES CLASSE B 180 CDI	2012
MERCEDES CLASSE B 200 CDI BVA 37000 KMS	2014
MERCEDES CLASSE B 180 CDI BVA	2012
MERCEDES C 350 CDI BREAK	2012
MITSUBISHI PAJERO 3.2 DIESEL	2010
NISSAN X TRAIL DIESEL	2007
MERCEDES VIANO CDI	2010

www.garage-nauleau.fr
05 49 35 69 30 - 05 49 09 25 25

Ibiza Tdi 75 Business, 11/15, 63000 kms, clim auto, régulateur de vitesse, GPS, radar ar, radio cd. **10.500 €**

Qashqai dci 110 business, 2015, 47000 kms, clim auto, régulateur de vitesse, jantes alu, GPS, radars AV AR, caméra de recul. **15.200 €**

Partner Tepee Bluehdi 100 style, 11/2015, 40000 kms, clim auto, régulateur, 2 portes latérales. **13.500 €**

208 hdi 68 cv, 2013, 65000 kms, clim, régulateur, pack, radar AR, 5 portes. **7.900 €**

Kadjar Dci 110 business EDC, 2017, 28000 kms, clim auto, régulateur, GPS, radars AV AR, rétros rabattables. **17.900 €**

C3 Hdi 70 confort, 2014, 75000 kms, clim, régulateur, pack. **7.490 €**

Captur Dci 90 Intense energy, 2013, 37000 kms, clim auto, régulateur, GPS, radar AR, pack, bluetooth. **10.500 €**

GARAGE MORISSET tel 05.49.74.24.00
29, boulevard de Saint-Porchaire - BRESSUIRE

BERLINE BREAK

Ford 13990 €
Focus 15990 €
Ford Focus Titanium, 2017, 11.5, TDC2, 120 CH, boîte auto, parfait état, 73 500 KM. -06.07.82.91.48

Peugeot
406
Vends Peugeot 508 SW Allure 2.0 HDI 163 ch (9 cv), 2014, éligible à la prime à la conversion, 85 000 km, note, boîte manuelle, JA 17, nombreuses options (phares xénon directionnels, toit panoramique, GPS, coffre électrique...) CT vierge, prix 13 990 € + 990 € de TVA. -06.84.48.49.99

Renault

Laguna 2
3000 €
Laguna II, essence, 115, 2004, boîte auto, 6 cylindres, essuis-glace et 2 pneus neufs, vidange, révision faite, CT OK. -06.50.75.10.44

Accessoires automobile

Chaque Mercredi
Les annonces auto
Achète cash, au meilleur prix, tous types véhicules, utilitaires, 4x4, camping-car, voitures sans permis, camionnets benne + nacelle, dépanneuses, cabriolets, à partir année 2000, avec ou sans CT. -06.59.50.45.26

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :
www.nr-legales.com
www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

**PREFECTURE DES DEUX-SEVRES
ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, une enquête publique est ouverte du 28 janvier au 1er mars 2019 inclus, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAINT MAURICE ETUSSON, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIEHNE DE SAINT MAURICE, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement. Cette demande d'autorisation environnementale constitue conformément aux articles R101-12 à R101-15-9 du code de l'environnement complété notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au maître de SAINT MAURICE ETUSSON, du 28 janvier au 1er mars 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Ces-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, siège de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon les modalités : « Ferme éolienne de Saint Maurice », à l'adresse e-mail suivante : pre-contact-enquetespublicques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Jacques LE HAZIF, cadre retraité de l'équipement, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants :

- lundi 28 janvier 2019 de 9h30 à 12h30
- mardi 05 février 2019 de 9h30 à 12h30
- mercredi 13 février 2019 de 9h30 à 12h30
- jeudi 21 février 2019 de 9h30 à 12h30
- vendredi 01 mars 2019 de 9h30 à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 du règlement préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres - pôle environnement et en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter ou titre des installations classées pour la protection de l'environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS FERME EOLIEHNE DE SAINT MAURICE - 233 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et avis d'autorisation).

Avis administratifs

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DES CERQUEUX
CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018, une consultation du public est ouverte en mairie des CERQUEUX, du lundi 28 janvier 2019 au lundi 26 février 2019 inclus à la suite de la demande formulée par Madame la gérante de l'EARL LA PIERRE LEVEE, afin d'être autorisée à étendre un poulailler pour 30 000 poulesites bio situé Les Fourchettes 48500 LES CERQUEUX, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2111-2, de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie des CERQUEUX, du lundi 28 janvier 2019 au lundi 26 février 2019 inclus, aux jours et heures suivants : le lundi de 9H00 à 12H15 - le mardi de 9H00 à 12H15 et de 13H15 à 17H30 - le mercredi de 9H00 à 12H00 - le jeudi et vendredi de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 17H30 - le samedi de 9H00 à 12H00 ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication - consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie des CERQUEUX ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et fonctiones à l'adresse suivante : pre-fcp@maine-et-loire.gouv.fr

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.

Mellois LA POTOU
Approbation de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Melle

Par délibération en date du 26 novembre 2018 le conseil communautaire de Mellois en Potou approuve la modification simplifiée n° 3 du PLU de Melle. La délibération est affichée au siège de la communauté de communes ainsi qu'en mairie de Melle.

Le dossier est consultable au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes (9 avenue de l'Écluse de Ville à Chef-Boutonne) ainsi qu'en mairie de Melle.

Publications d'Annonces Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :
Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
acofen@communication.fr

nr-legales.com
Groupe La Nouvelle République

Pour publier ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

Pro MARCHÉS PUBLICS

www.pro-marchespublics.com
Tel : 02 47 60 62 11
support@nr-pmp.com

LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.meditax.fr

Pour faire paraître une annonce légale : Meditax, tél. 02 39 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@meditax.fr - Internet : www.meditax.fr

Avis administratifs

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, une enquête publique est ouverte du 28 janvier au 1er mars 2019... Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, une enquête publique est ouverte du 28 janvier au 1er mars 2019...

Vie des sociétés

SARL LES ARTISANS DE LA COTE Société à responsabilité limitée Au capital de 5000 euros

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL L'assemblée générale du 22 octobre 2018 a décidé de transférer le siège social du 12, rue de Marreuil...

GALLIANCÉ ENQUÊTE PUBLIQUE Société par actions simplifiée Au capital de 919 656 euros

AUGMENTATION DU CAPITAL Le 24 décembre 2018, le président a constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'une somme de 16 000 000 euros...

IMMOBILIER

immobilier

Passer votre annonce au 0 820 000 01 (0,16€/mn +)

Pays niortais et meiois



Autres départements

Location appartement

20 Orléans - Parisien Vue imprenable sur accès direct piscine, studio 25 m2, idéal 1 ou 2 pers...

vacances

Passer votre annonce au 0 820 000 01 (0,16€/mn +)

Littoral Manche

Location appartement

22 Orléans - Parisien Vue imprenable sur accès direct piscine, studio 25 m2, idéal 1 ou 2 pers...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

vacances

Passer votre annonce au 0 820 000 01 (0,16€/mn +)

Littoral Manche

Location appartement

20 Orléans - Parisien Vue imprenable sur accès direct piscine, studio 25 m2, idéal 1 ou 2 pers...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

Location appartement

22 Pléchaux Dans le cadre du service de Location, pied de la tour de l'abbaye, 2 places idéales...

VIENT DE PARAÎTRE chasse-marée Image of a boat on water.

N° 301 Cinq articles exceptionnels, cinq sources d'inspiration... une culture maritime en partage.

Jim Bresson et le chantier Serica En établissant son chantier, le charpentier Jim Bresson l'a baptisé du nom de Serica...

Istanbul Le grand reporter Ara Güler, disparu à l'automne dernier, laisse une œuvre nourrie depuis les années 1950...

Confiance, la corvette de Surcouf Surcouf, le plus grand des corsaires, aux commandes de la Confiance, la plus fine des corvettes...

Le naufrage de la Georgios B La Georgios B, un cargo hollandais, passé en Grèce sous pavillon de complaisance panaméen...

Les gandelows de la Shannon Ces canots de pêche étaient autrefois partout à Limerick et sur l'estuaire de la Shannon...

NOUVELLES La vogue des St Ayles Skiffs - Volas en fête au Shelland - Les « Prize Papers » de la Navy - Le Yacht Club classique en 2019...

Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la transmission d'un patrimoine...

VENDEZ au bord de la mer VOTRE RÉSIDENCE + TERRAIN à partir de 84 000 € Parc des Roselières SAINT-HILAIRE-DERIEZ

Performance énergétique des bâtiments Depuis le 1er janvier 2011, l'affichage de la performance énergétique est obligatoire dans les annonces.

Du 25/01 au 02/02/19
Ouvert le dimanche 27 et le lundi 28

(Vous n'avez que 9 jours pour trouver la bonne occasion !)

Révisé + de 100 points de contrôle*
Garantie*
Équipé*
Contrôle humidité*
Offre exceptionnelle*
Plus de 50 ans à votre service

ANTOINE CARAVANES CAMPING-CARS
DYLCAR-POITIERS

Azur 86

BEAUMONT 05 49 85 50 79
POITIERS NORD 05 49 42 50 10

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aofenr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 20, rue Alfred-de-Mussat
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, une enquête publique est ouverte du 26 janvier au 1er mars 2019 inclus, soit 35 jours consécutifs sur le territoire de la commune de SAINT MAURICE ETUSSON, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS FERME EOLIEUNE DE SAINT MAURICE, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre IV du livre V du Code de l'Environnement. Cette demande d'autorisation environnementale concilie conformément aux articles R1181-12 à R1181-15-3 du code de l'environnement conjointement une étude d'impact ainsi que tous les habitats environnementaux sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête restauré déposé en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, du 26 janvier au 1er mars 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Ces observations, propositions et contre-propositions doivent être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, siège de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : «*Primo éolien de St Maurice*», à l'adresse e-mail suivante : prefect-commissaireenquêtes@deux-sevres.gouv.fr.

- lundi 20 janvier 2019 de 9h30 à 12h30
- mardi 03 février 2019 de 9h30 à 12h30
- mercredi 13 février 2019 de 9h30 à 12h30
- jeudi 21 février 2019 de 9h30 à 12h30
- vendredi 1er mars 2019 de 9h30 à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous forme papier ou dématérialisée à la préfecture - service de la coordination et du soutien interministériel - pôles environnement - pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres - pôles environnement et en mairie de SAINT MAURICE ETUSSON, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS FERME EOLIEUNE DE SAINT MAURICE - 233 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation).

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PAIZAY LE TORT en date du 09/01/2019, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DENOEL
Siège social : 9 rue de la Folie, PAIZAY LE TORT (Deux Sèvres)
Objet : Tous travaux de menuiserie, de bâtiment et d'aménagement, charpentes, escaliers, clôtures sèches y compris la pose ;
- L'activité de société ;
- Et toutes activités similaires s'y rapportant ;
- Rachat, la vente, la pose à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant la même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant en résulter directement ou indirectement à l'objet social et/ou des sociétés ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Didier DENOEL, demeurant 6 rue de la Folie, PAIZAY LE TORT (Deux Sèvres).
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de NIORT, Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet.

JURISTES ASSOCIES DU CENTRE

Société d'Avocats
57 rue du Clos Notre Dame-53000 CLERMONT-FERRAND

MARJADIS
SAS au capital de 169 440 €
58 Boulevard Angora, 79100 CHAURAY
RCS NIORT 453 913 045

L'AGO du 31/07/2018 a été élu ce qui suit : Membres permanents : Commissaire aux Comptes titulaires : Société AEC AUDIT ET COMMISSARIAT Commissaire aux Comptes suppléant : Société NÉODIT Nouvelles mentions : Commissaire aux Comptes titulaire : AUDECA FABRE NOUARY ET ASSOCIES, sise à BORDEAUX (33300), 183 Cours de Malesherbes - de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, la société NÉODIT, en application de l'article L. 823-1 du code de commerce, modifié par la loi n° 2016-691 du 09/12/2018. Pour avis et mention : Le Président.

Annonces judiciaires

Le 26 janvier 2019, le tribunal de grande instance de NIORT a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire, pour insuffisance d'actif, de la SCI DU LAMBON, 2, avenue des Matryes de la Résistance, 79000 NIORT.

Le 25 janvier 2019, le tribunal de grande instance de NIORT a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire, pour insuffisance d'actif, de CHEF BOUTONNE, enseignerement primaire et secondaire, 5, rue de la Fontaine, 79110 CHEF BOUTONNE.

Le 25 janvier 2019, le tribunal de grande instance de NIORT a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire, pour insuffisance d'actif, de SELARL CABINET FRANÇOISE NICOLLY, avocat, 109, rue du Général-Sarrail, 79100 SAINTES.

Le 25 janvier 2019, le tribunal de grande instance de NIORT a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

EARL DE L'ELEVAGE BELV, lieu-dit La Maison Neuve, 79130 ALLONNE et désigné en qualité de mandataire judiciaire SELARL ACTIS, 17, rue de la Gare, 79000 NIORT ; les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le 25 janvier 2019, le tribunal de grande instance de NIORT a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Association OCASM, Hôtel de Ville, BP 34, 32, rue du Palais, 79400 SAINT-MAURICE-LEZOLE.

et désigné en qualité de liquidateur la SELARL ACTIS, 17, rue de la Gare, 79000 NIORT ; les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le 25 janvier 2019, le tribunal de grande instance de NIORT a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire, pour insuffisance d'actif, de Monsieur GIRAUD Cyril, agent privé de recherches, 9, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 79400 SAINT-MAURICE-LEZOLE.

Publications d'Annonces
Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aofenr-communication.fr

Pour publier ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé

nr-legales.com
Groupe La Nouvelle République

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

Pro MARCHÉS PUBLICS

www.pro-marchespublics.com
Tel : 02 47 60 62 11
support@nr-ppmp.com

JUDICIAIRES ET LÉGALES

LIER

Adjudications immobilières

Vue des sociétés

Les affaires

SOP IN-LEVIS
Avis de vente de terrain
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au plus offrant et dernier enchérisseur

SCOA ÉCURIE
ÉDOUARD CHAUVEY
Société civile
Au capital social de 1 000 euros

KPM
AVIS DE CONS
Il a été constitué une société en commandite simple...

Région angevine
Pays des Vallées d'Anjou
Saumur et sa région
Location appartement
2 pièces

Avis administratifs
Angers Loire Métropole
Révision générale
Plan local d'urbanisme

Société LEVEQUE & CIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros

AUGMENTATION DU CAPITAL
Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018...

Vente maison
49 Saumur-e-Anjou 177 500 €
49 Saumur-e-Anjou 177 500 €

Angers Loire Métropole
Réunion générale
Plan local d'urbanisme
Intérimaire

EN SOLUTIONS
Sauf au capital de 2 170 000 euros
Siège social : 11-12 boulevard des Entrepreneurs

MODIFIC
Par décisions en date du 26 décembre 2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social...

Vente appartement
49 Cholet
Proche des écoles, 72-43 m², 47 000 €

Angers Loire Métropole
Réunion générale
Plan local d'urbanisme
Intérimaire

MODIFICATIONS
Sauf aux décisions de l'associé unique en date du 18 janvier 2019...

AVIS DE DISSOLUTION
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2019...

Vente terrain
49 Les Hauts d'Angoumois 55 000 €

Angers Loire Métropole
Réunion générale
Plan local d'urbanisme
Intérimaire

AVIS DE MODIFICATION DE LA GÉRANCE
Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 janvier 2019...

AVIS DE CO
Il a été constitué une société en commandite simple...

Vente maison
49 St-Germain-des-Prés 820 €

Angers Loire Métropole
Réunion générale
Plan local d'urbanisme
Intérimaire

AVIS DE DISSOLUTION
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018...

AVIS DE DISSOLUTION
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018...

Vente appartement
49 Cholet
Proche des écoles, 72-43 m², 47 000 €

Angers Loire Métropole
Réunion générale
Plan local d'urbanisme
Intérimaire

AVIS DE DISSOLUTION
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018...

Vente appartement
49 Cholet
Proche des écoles, 72-43 m², 47 000 €

Performance énergétique des bâtiments
Depuis le 1er janvier 2011, dans toutes les annonces relatives à la mise en vente ou en location d'un bien immobilier...